

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0965/PRE portant approbation du Budget prévisionnel pour l'année 2010 du Palais du Palais.

n° 2009-0965/PRE

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BI-
ENS WAKFS

Date de publication
31 décembre 2009

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2009

Date du numéro
31 décembre 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°161/AN/85/1ère L du 11 juin 1985 portant création d'un établissement public dénommé « Palais du Peuple »

VU Le Décret n°85-070/PRE du 06 août 1985 portant organisation de l'établissement

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 2 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement Le Conseil des Ministres
entendu en sa séance du 22 décembre 2009.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le Budget prévisionnel du Palais du Peuple pour l'année 2010 équilibré en produits et en charges à la somme de 97 744 532 FD (quatre vingt dix sept million sept cent quarante quatre mille cinq cent trente deux francs).

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.